

AVIS DE MOTION SUR L'AJOUT DE NOUVEAUX POSTES ET LA RÉORGANISATION DE CERTAINES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL EXÉCUTIF

Article 29 : Changer « aux cycles supérieurs » pour « au secrétariat-général »

Article 47 : Remplacer « 9 membres » par « 11 membres »

b) : Remplacer « affaires institutionnelles » par « affaires uqamiennes »

Rajouter c) « Responsable aux affaires internes »

Décaler les autres lettres.

Rajouter k) « Responsable au secrétariat-général »

Nouveau d) : Biffer « aux services »

Article 61 : Biffer « Elle est également responsable des relations avec l'administration de l'UQAM »

Modifier 62 : La personne qui est responsable aux Affaires ~~institutionnelles~~ **uqamiennes** est responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes ~~modulaires et facultaires~~, les syndicats, les services et instances de l'université. Elle est également responsable des **relations avec l'administration de l'UQAM**. ~~Elle est responsable des activités de formation du conseil exécutif, du Conseil d'administration et des administrateurs des associations modulaires. Elle doit s'assurer que chaque module soit représenté par une association étudiante modulaire.~~ Elle coordonne le travail des étudiants qui siègent sur les instances de l'Université du Québec à Montréal **(hors faculté)** qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement.

Rajouter 63 et décaler le reste : **63. La personne qui est responsable aux affaires internes est responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes modulaires de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM et avec la Faculté elle-même. Elle est responsable des activités de formation du conseil exécutif, du Conseil d'administration, des administrateurs des associations modulaires et des membres en général. Elle coordonne le travail des étudiants qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement.**

Nouveau 65 (finances) : La personne qui est responsable aux Affaires financières ~~et administratives~~ prépare ou fait les bilans financiers exigés par la loi. Elle est responsable de la préparation des recommandations du Conseil exécutif quant aux prévisions budgétaires. Elle supervise, avec la personne responsable à la coordination, le travail des employés de l'ADEESE-UQAM. ~~Elle tient, au siège social de la Corporation, un ou plusieurs registres où sont consignées les informations exigées par la loi. Elle a la garde des archives de l'ADEESE-UQAM.~~ **Elle s'assure de l'octroi bi-annuel des bourses et subventions.** Elle s'assure du suivi du contrat des assurances étudiantes, conjointement avec le responsable à la coordination.

Nouveau 70 (services) : La personne qui est responsable aux services est responsable de toute activité ou service pédagogique instauré par l'Association. **Elle s'assure, de manière collégiale, du développement et du maintien des services de l'Association tels que le Café étudiant le Philanthrope et le Service des livres usagés.** Elle coordonne certains grands projets, dont La Dictée Éric-Fournier. Elle ~~s'informe~~ **assure** du développement et de la conception des nouveaux services que l'UQAM ~~et l'ADEESE~~ **veut pourraient** offrir à la collectivité de l'université.

Nouveau 71 : Responsable au secrétariat-général : **La personne qui est responsable au secrétariat-général s'occupe de coordonner la rédaction et l'adoption des procès-verbaux de toute instance de l'ADEESE. Elle a la garde des archives de l'ADEESE-UQAM et s'assure qu'une copie de tout document pertinent y soit préservé. De plus, elle s'assure du respect de l'application des règlements et politiques de l'Association. Annuellement, elle coordonne la mise-à-jour de ceux-ci.**

Nouveau 72 : Rajouter : **« assister, voire remplacer ses collègues dans leurs tâches, particulièrement lors des sessions intensives et stages de ceux-ci ».**